



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

**Rémunération des emplois de journalistes et chargés de
communication à la Direction Information Communication
Relations Extérieures (DICRE)**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99612

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Direction Ressources Humaines

**Rémunération des emplois de journalistes et chargés de
communication à la Direction Information Communication
Relations Extérieures (DICRE)**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par différentes délibérations, vous avez fixé la rémunération des emplois de journalistes et chargés de communication :

- un emploi de journaliste, rédacteur en chef du Vivre à Niort (indice brut 579, majoré 487) par délibération du 27 Septembre 1991,
- un emploi de journaliste (indice brut 492, majoré 423) par délibération du 23 Septembre 1994,
- un emploi de chargé de la promotion des équipements (grille des attachés de 2e classe) par délibération du 26 Juin 1992,
- un emploi de chargé de presse écrite (grille des attachés) par délibération du 14 Mai 1993.

Compte tenu de la spécificité des missions, ces différents emplois ont été pourvus par la voie contractuelle. Le niveau des postes, l'ancienneté acquise par les titulaires en fonction et l'expérience professionnelle acquise justifient une revalorisation des rémunérations, par référence aux grilles d'emplois statutaires à ancienneté et niveau de diplômes équivalents.

C'est pourquoi, il est proposé de fixer les rémunérations des 4 emplois ci-dessus comme suit :

- poste de journaliste, rédacteur en chef du Vivre à Niort, par référence à la grille d'attaché principal, indice brut 660, majoré 549 ;
- poste de journaliste, par référence à la grille d'attaché, indice brut 500, majoré 429 ;
- poste de chargé de la promotion des équipements, par référence à la grille d'attaché, indice brut 514, majoré 440 ;
- poste de chargé de presse écrite, par référence à la grille d'attaché, indice brut 616, majoré 515.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la revalorisation des rémunérations des emplois de journalistes et chargés de communication à la DICRE, comme fixée ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)